



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
BAGNOLS  
N° 10**

Le 17 décembre 2016

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016**

Excusés : Lydia GIRAUDET, Anne meunier (pouvoir à Martine CHARBONNEL), Jean-Luc RIBOULET (pouvoir à Kees VAN DE GOOR)  
Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

**I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
6. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
9. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
10. d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
11. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;
12. de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
13. de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions. **Vote : unanimité**

**II. INDEMNITES DES ELUS**

Le Maire percevra l'indemnité de fonction de droit au taux plafond soit 17 % de l'indice brut 1015. Le Conseil municipal fixe l'indemnité des adjoints à 6.60 % de l'indice brut 1015. Le montant total annuel alloué aux élus s'élève à 13 860 €. **Vote : unanimité**

**III. AVENANT TRAVAUX REAMENAGEMENT MAIRIE**

Le Conseil municipal accepte l'avenant de l'entreprise DUMAS pour un montant de 409 € T.T.C. **Vote : unanimité**

#### **IV. VIREMENTS DE CREDITS**

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-après :

- Programme Réaménagement de la Mairie : + 6 400 €
- Dépenses imprévues : - 1 400 €
- Programme Achat jeux : - 5 000 €. **Vote : unanimité**

#### **V. ACHAT TERRAIN A L'EPF-SMAF**

Le Conseil municipal accepte le rachat par acte notarié du terrain cadastré section YN n° 127 de 6 000 m<sup>2</sup> à l'EPF-Smaf pour un montant total de 9 666.44 €. **Vote : unanimité**

#### **VI. FINANCES COMMUNALES**

Le Conseil municipal adopte le dispositif PES-ASAP et approuve la mise en place des nouveaux moyens de paiement TO2L et TIPI afin de participer au programme de modernisation de l'administration et de contribuer au développement de l'administration électronique. **Vote : unanimité**

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

Foires 2017 :

Lundi 10 avril – Mercredi 3 mai – Dimanche 21 mai (Fête du cheval) – Samedi 10 juin –  
Mercredi 13 septembre – Mardi 24 octobre (Foire primée de bovins).

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **PERMANENCES**

- ✓ **Permanence du Maire : le SAMEDI** de 9 heures à 12 heures.
- ✓ **Permanence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe : le LUNDI** de 9 heures à 11 heures.

##### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Le Conseil municipal et Centre Communal d'Action Sociale  
présenteront leurs vœux

**Dimanche 8 janvier 2017 à 11 h 45 à la salle des fêtes.**

Ils seront heureux de vous accueillir nombreux à cette manifestation cordiale.